



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

FÉDÉRATION GUINEENNE DE FOOTBALL
Constituée en 1959 - Membre de la FIFA depuis 1960 et de la CAF depuis 1964

Conakry, le 19 avril 2021

**A Monsieur le Président de la Commission Electorale
-Conakry -**

COMMISSION D'ETHIQUE

Réf : N° 18/04/2021

Objet : Procédure d'examen des candidatures

Monsieur le Président,

La FIFA, dans une correspondance en date du 17 avril 2021, a attribué exclusivement à la Commission Electorale les compétences de contrôle d'éligibilité des candidatures pour l'élection du Comité Exécutif.

En conséquence, je vous prie de considérer comme nuls et de nul effet les résultats de l'enquête d'habilitation menée par la Commission d'Ethique sur toutes les candidatures.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Le Président

Amadou Tham Camara

Copie :

- Membres Statutaires /FGF,
- Comité Exécutif de la FGF
- Commission Audit et Conformité/FGF
- Commission Electorale

